

**MISE A DISPOSITION AU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
DU COMPLÉMENT D'ÉTUDE D'IMPACT SUR LES EFFETS CUMULES DU PROJET
DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE LAINE DE ROCHE PRÉSENTÉ PAR LA
SOCIÉTÉ ROCKWOOL SUR LES COMMUNES DE PLOISY ET COURMELLES**

AVIS DE PROLONGATION

Suite à une erreur matérielle sur le site Internet des services de l'État dans l'Aisne (adresse mail erronée), la mise à disposition de la version révisée du « chapitre XV – Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connexes » de la pièce B.03 de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale déposée par la société ROCKWOOL est prolongée pour une durée de 15 jours, **soit jusqu'au lundi 6 novembre 2023 minuit.**

La version révisée est consultable sur le site des services de l'État dans l'Aisne:

<https://www.aisne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Consultations-et-Enquetes-publiques/Consultations-publiques/ICPE>

Pendant toute la durée de la mise à disposition, les avis et remarques du public sur le complément d'étude d'impact pourront être transmis par voie électronique à l'adresse suivante :

ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr en précisant dans l'objet du courrier « Rockwool-complément étude impact »

À l'issue de la mise à disposition, le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre, le cas échéant, par arrêté, la décision d'autorisation modificative.

Laon, le 16 octobre 2023

Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,
La cheffe de pôle ICPE,


Jenny POIRETTE